

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers absents : 1  
Nombre de pouvoirs : 5  
Date de la convocation : 19 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE, - M. Patrick CATHENOZ - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

**Pouvoirs :**

M. Roger VIARSAC, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME  
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE  
Mme Monique BOTTINI, pouvoir à M. Christian TEULADE  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pierre COMBES  
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Thierry TATONI

**Excusée :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désignée comme Secrétaire de séance :** Mme Colette BRUN-CASTELLY

2024 - 09 - 84 / AFFAIRES FINANCIERES  
SUBVENTION CONVENTIONNELLE AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL CARREFOUR DES HABITANTS

**RAPPORTEUSE :** Mme Marie-Christine LAURENT

Par délibération du 27 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention avec le Centre social « Carrefour des habitants », d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, renouvelable de manière tacite. Celle-ci a été établie suite à un diagnostic partagé lors de la création de l'Espace Vie Sociale de l'association en vue de la poursuite des missions et afin de pérenniser les actions menées en direction des Nyonsais.

Cette convention vise surtout les actions en direction des habitants et familles de Nyons, à travers notamment des animations de quartier, l'accompagnement des projets des familles, l'accompagnement à la scolarité, etc....

Un bilan annuel rend compte des actions effectuées et permet de déterminer le montant de la participation de la ville pour l'année à venir.

Les caractéristiques principales de cette convention sont :

- La fixation des missions spécifiques du Centre social « Carrefour des habitants » (CsCh) concernant la participation à la vie locale en direction des Nyonsais.
- Le versement par la Mairie d'une subvention votée annuellement par le Conseil Municipal et dont le montant sera fixé d'après le rapport d'activités du CsCh année N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER le versement d'une subvention de 17 000 € au Centre social « Carrefour des Habitants » pour 2024,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Cette dépense est prévue à l'article 6574-1 du Budget Primitif.

Colette BRUN-CASTELLY  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

